



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT
309-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Aux personnes intéressées par les règlements de zonage de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 28 novembre 2018, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a entériné, la conformité du règlement d'urbanisme 309-5.

Spécifiquement, le projet vise :

Le règlement numéro 309-5 intitulé *règlement modifiant le règlement no.309 intitulé zonage*, en vue d'autoriser l'usage 'utilité publique moyenne' dans la zone C-2.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 505, rue Frontière, local 3, à Hemmingford.

To those concerned by the municipal zoning by-law.

PUBLIC NOTICE is given of the following:

At the November 28, 2018 MRC des Jardins-de-Napierville meeting, the council endorsed the by-law 309-5 modifying by-law 309 pertaining to the municipal zoning:

Specifically, the draft by-law aims to:

By-law No. 309-5 – authorize the 'utilité publique moyenne' use within the zone C-2.

By-Law 309-5 can be consulted at 505 Frontière Street, local 3, Hemmingford, J0L 1H0, during regular office hours.

Donné à Hemmingford, ce 10 décembre 2018. / Given in Hemmingford, this December 10, 2018.

Sylvie Dubuc
Directrice générale et Secrétaire-trésorière ..